



AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure

Le conseil municipal de la Ville de Berthierville, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, statuera le lundi 2 décembre 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Berthierville, sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété située au 950, rue De Montcalm
Ville de Berthierville

La dérogation mineure DM-07-19 mineure concerne le bâtiment situé au 950, rue De Montcalm localisé à l'intérieur de la zone 3-R-21.

La demande de dérogation mineure vise à permettre la rénovation des bâtiments accessoires existants en autorisant la conversion et la réparation du garage, de l'atelier et de l'abri en un garage détaché ayant une superficie de 106 mètres carrés alors que la superficie de tout garage privé ne peut excéder 75 mètres carrés tel que prévu à l'article 7.5.3 du règlement de zonage 748. La demande de dérogation mineure vise également à rendre conforme l'implantation du bâtiment en réduisant la marge latérale droite à 0.85 mètre au lieu de 1.0 mètre, tel que prévu à l'article 7.5.3 du règlement de zonage 748.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande doit se présenter le lundi 2 décembre à 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 588, rue De Montcalm à Berthierville.

Donné à Berthierville, ce 15 novembre 2019.

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Ville de
Berthierville

588, rue De Montcalm
Berthierville (Québec)
J0K 1A0

Téléphone : 450 836-7035
Télécopie : 450 836-1446
www.ville.berthierville.qc.ca